

Le Tribunal administratif de Cergy Pontoise vient de condamner [SEQUALUM SAS](#) (siège à Puteaux), filiale de [SFR NUMERICABLE](#) (siège à Puteaux) un temps délégataire en charge du déploiement d'un réseau Très Haut Débit dans le [DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE](#) / **T** : 01.41.20.95.36, à verser à la collectivité 96,7 M€ au titre des pénalités afférentes aux retards accumulés par rapport au calendrier initialement prévu. Les dirigeants du groupe incriminé ont indiqué qu'ils se réservaient la possibilité de faire appel de cette décision. www.sequalum.net